

SOCIÉTÉ DES PHOSPHATES DE BORDJ R'DIR (1895-1911)

Société des Phosphates de Bordj R'dir
Société anonyme au capital de deux cent cinquante mille francs
Siège social, rue des Pyramides, 29, Paris.
Constitution
(Cote de la Bourse et de la banque, 28 août 1895)

Cette société a pour fondateurs MM. Hector Bouruet-Aubertot, ingénieur, 37, avenue d'Antin ; Jean Ribérolles, industriel et négociant en phosphates, demeurant à Montargis (Loiret), rue Dom-Pedro.

— Elle a pour objet : Les recherches et études relatives à l'exploitation des gisements de phosphates en Algérie et notamment dans la région de Bordj R'dir ; les demandes de concession à adresser aux pouvoirs publics ; les contrats à passer avec des propriétaires ou ayants droit de terrains à phosphates en vue de s'assurer l'exploitation de ces minerais ; l'exploitation industrielle des gisements des phosphates qui auront été acquis, ou dont la concession aura été obtenue ; l'étude, la construction et l'exploitation, de toutes voies d'accès, chemins de fer, tramways, câbles aériens, quais, ponts, etc., devant desservir les exploitations ; accessoirement, l'exploitation de tous minerais, autres que le phosphate, pouvant se rencontrer dans les propriétés et concessions de la société ; enfin, toutes opérations commerciales, industrielles et financières se rattachant au traitement, au transport et à la vente des phosphates et minerais de toute nature et généralement à l'objet de la société ci-dessus défini.

Le fonds social est fixé à 250.000 fr., divisé en 2.500 actions de 100 fr. chacune, entièrement souscrites.

En représentation des 15 % des bénéfices attribués aux fondateurs, et aux souscripteurs des 2.500 actions représentant le capital social, il est créé 1.000 titres au porteur donnant droit chacun à 1/1000, de ces 15 % de bénéfices ; ils seront attribués savoir : 300 parts à M. Bouruet-Aubertot ; 200 parts à M. Ribérolles et 500 parts aux souscripteurs des 2.500 actions représentant le capital social, à raison d'une part pour cinq actions.

La durée de la Société est fixée à 50 années.

Ont été nommés administrateurs pour 6 années : MM. Berthault, Ribérolles, H. Bouruet-Aubertot ; Gabriel Raffard.

Acte déposé chez M^e Portefin, notaire à Paris, et publié clans les *Petites Affiches* du 27 août 1895.

LES PHOSPHATES ALGÉRIENS
(*La Dépêche*, Toulouse, 25 novembre 1895)

De notre correspondant particulier :

Paris, 24 novembre, soir.

.....

Les deux grandes vallées qui conduisent de la région de Tébessa à Negrine renferment des gisements d'une puissance extraordinaire. Et il n'y a pas seulement que la région de Tébessa où il existe des phosphates ; au-dessus de Bordj-Bou-Argeridj, vers Bordj-R'Dir, il y a un banc de phosphate de 2 mètres 50, qui s'étend sur une longueur de 80 kilomètres environ et sur une profondeur inconnue.

Ce banc a été découvert en 1894 par un brave fermier originaire de Vitry-le-François, nommé Laurent. Frappé de voir des terrains d'une fertilité extraordinaire à côté d'autres beaucoup moins fertiles, bien que la nature du sol fut identique, il pensa qu'il devait se trouver, dans les environs, du phosphate de chaux dont les principes fertilisants devaient être entraînés dans les premiers de ces terrains. Il fit des recherches, découvrit le banc dont je parle qui, dans une certaine de ses parties, était exploité par le service vicinal qui en faisait des cailloux pour les routes.

Sans mon interpellation, ce malheureux aurait été dépouillé du fruit de ses recherches, et les choses se seraient absolument passées de la même façon qu'à Tébessa. Le préfet de Constantine était venu sur les lieux, accompagné de gros bonnets et de grands électeurs du département, on s'était déjà arrangé pour obliger M. Laurent à quitter le pays. Il est de toute évidence que tous ces gisements constituent un véritable trésor.

Que la concession soit donnée sous le manteau de la cheminée ou par adjudication publique, c'est une question secondaire. Ce qu'il importe, la question essentielle, c'est que l'agriculture française en tire exclusivement profit, c'est ce que les conseils généraux demandent, c'est ce que demandent les syndicats agricoles.

.....

M. S.

Algérie

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 17 novembre 1898)

M. le gouverneur général de l'Algérie vient d'autoriser :

1° La Société de phosphates de Bordj-R'dir, représentée par M. Gabriel Raffard, à faire des recherches de phosphates de chaux dans les terrains domaniaux d'une superficie totale d'environ 560 hectares formant les groupes n° 279, 280 et 281 du plan de lotissement du territoire de colonisation de Bordj-R'dir,

2° M. Chateau, ingénieur civil, demeurant à Paris, à faire des recherches de phosphates de chaux dans des terrains domaniaux communaux de douars et de propriété collective d'une superficie totale de 10.220 hectares dépendant des douars Aïn-Ksar, Ouled-si-Ahmed et Ouled-Mahalla de la commune mixte de Rhiva (arrondissement de Sétif, département de Constantine).

Ministère de l'agriculture

[Mérite agricole](#)

(*Journal officiel de la République française*, 1^{er} mai 1904, p. 2707-2708)

Grade de chevalier.

De Jollin (Gustave-Guillaume-Marie-Joseph), secrétaire général de la Compagnie des chemins de fer de l'Est-Algérien ; secrétaire du conseil d'administration de la Société des phosphates de Bordj-R'dir*.

Les phosphates du Bordj-R'dir ¹
(*Le Phosphate*, 30 mai 1906)

Au sujet de ces phosphates, notre bon confrère Boulay, de la *Kabylie*, publie un excellent article où il dit notamment :

Nous annonçons, il y a quelques jours, que la Société française qui venait être déclarée adjudicataire des gisements phosphates de Bordj-R'dir, se proposait d'exploiter tous les gisements de la région ; que cette compagnie, qui disposerait de capitaux considérables, aurait décidé de construire un chemin de fer spécial allant de l'exploitation à la gare de Chenia.

« La Compagnie de phosphates de Bordj-R'dir, nous dit notre ami, s'occupe activement de mettre sa concession en exploitation. Elle y est d'autant plus encouragée que les différentes analyses qu'elle vient de faire faire de ses gisements de phosphates démontrent qu'ils sont d'une richesse insoupçonnée jusqu'à ce jour. La question du transport de Bordj-R'dir à la gare du chemin de fer fait maintenant l'objet d'études très attentives. Il se pourrait que l'idée de l'établissement d'une voie ferrée fut abandonnée et qu'on s'arrêtât à un système de téléphéragage, consistant en une installation aérienne comme celle des mines de Timezrit à Il-Maten.

« Une autre préoccupation de la Compagnie, à l'heure actuelle, c'est l'installation, sur les quais de Bougie, d'un dépôt de ses phosphates.

« En attendant l'installation définitive, la Compagnie va faire transporter par charrette 1.500 tonnes de ses phosphates à la gare d'El-Anassar, et cela prouve bien la richesse des gisements de Bordj-R'dir. »

Voilà les renseignements qu'a bien voulu nous communiquer M. le docteur Treille, et l'on comprend qu'au risque de commettre une indiscretion, nous soyons heureux de les communiquer à nos lecteurs, car comme nous le disons plus haut, c'est le port de Bougie qui va profiler de cet important trafic.

Les telphers [téléphériques], mus par l'électricité, tout en permettant le transport de matériaux très lourds, ont bien moins d'inconvénients que les voies ferrées ordinaires, car les emprunts faits aux propriétés se bornent à l'établissement de pylônes de distance en distance, et un grand avantage c'est de pouvoir travailler la nuit sans avoir à se préoccuper de ce qui peut traverser la voie. En outre, le telphéragage coûte bien moins cher qu'un chemin de fer, soit pour le premier établissement, soit pour l'exploitation.

Quant à la proposition de la Compagnie de créer sur les quais de Bougie un dépôt de phosphates, elle ne doit pas être bien grande, attendu que la place ne manquera jamais. Il y a, sur nos trop vastes terre-pleins du port, de la place pour entasser des centaines de mille tonnes de minerais ou marchandises de toutes sortes, et dans le projet en voie d'achèvement, il est prévu un immense quai à phosphate de 60 mètres de long sur 40 de large. Il y a, en outre, la grande jetée Abd-el-Kader qui, à la rigueur, pourrait en recevoir aussi. La Compagnie des mines de fer de Timezrit vient, du reste, d'être autorisée à faire sur cette jetée un dépôt de 25 malles tonnes en attendant que les quais spéciaux soient achevés.

Il y a sur nos quais, terre-pleins et jetées de la place pour entreposer toutes les céréales des régions de Sétif et de Bordj, de même que pour tous les minerais des arrondissements de Sétif et de Bougie. C'est dire que la Compagnie des phosphates de Bordj-R'dir n'a pas à se préoccuper pour la création d'un dépôt de nos phosphates sur nos quais, pas plus du reste que des moyens d'embarquement, qui sont aussi rapides qu'économiques.

¹ *Gazette des mines d'Algérie-Tunisie.*

MÉRITE AGRICOLE

(*Journal officiel de la République française*, 16 mars 1908, p. 1913 s)

Grade de chevalier.

Fritschy (Jules), propriétaire agriculteur, chef d'exploitation à la compagnie des phosphates de Bordj R'Dir (Algérie) : vulgarisation des méthodes rationnelles de culture. Mise en exploitation des phosphates de Bordj R'Dir ; 32 ans de pratique.

(*Les Archives commerciales de la France*, 9 décembre 1911)

Paris. — Dissolution. - 21 nov. 1911. — Soc. DES PHOSPHATES DE BORDJ R'DIR, 29, Pyramides. — 21 nov. 1911. — *Ann. Parisiennes*.

Les phosphates du Bordj-R'dir
(*Le Phosphate*, 11 décembre 1911, p. 13)

La Société des Phosphates de Bordj R'Dir, au capital de 250.000 francs, a prononcé sa dissolution anticipée. L'actif et le passif n'existant pas, il n'y a pas lieu à liquidation.

Société des gisements phosphatiers de Bordj R'Dir
(*Le Phosphate*, 25 décembre 1911)

Les travaux se poursuivent activement à la mine. Le gisement reconnu serait important et la qualité bonne.

Ajoutons que la [Société des gisements phosphatiers de Bordj R'Dir](#) n'a rien de commun avec la Société des Phosphates de Bordj R'Dir qui vient de décider sa dissolution par suite d'absence d'actif et de passif.

MARIAGES

(*Le Journal des débats*, 11 octobre 1918)

Hier a été célébré à Saint-Augustin le mariage du maréchal des logis Jacques de Gournay, fils de M. de Gournay, premier secrétaire d'ambassade honoraire, avec M^{lle} Antoinette Raffard, fille de M. Gabriel Raffard, décédé.

La bénédiction nuptiale a été donnée par S. Gr. Mgr Dechelette, évêque d'Évreux.
